

RÉFORME DES SCOLARITÉS B ET C



CE QU'EN PENSE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

Le Groupe de Travail (GT) « Formation de demain » qui devait avoir lieu le 3 avril 2019 a été boycotté et l'intersyndicale DGFIP (CGT, Solidaire, FO et CFDT) a demandé une suspension du dialogue social.

En effet, l'intersyndicale et les personnels sont engagés dans un bras de fer avec le ministre Darmanin et le DG Bruno Parent qui souhaitent en finir avec le statut de la fonction publique et la DGFIP, ses missions et son maillage territorial.

Cette énième « réforme » de la DGFIP pudiquement appelée « déconcentration de proximité » acterait la suppression de la quasi-totalité des trésoreries, la mise en agence pour les collectivités les plus grosses avec détachement d'office des agents en postes, une fusion massive des SIP et des SIE, 1 SPF par département, le transfert du plan cadastrale à IGN...

C'est la majorité des résidences administratives qui vont être fermées et le nombre d'emplois supprimés - entre 18000 et 25000 - donne le vertige.

Pour accompagner cette réforme mortifère, l'administration a besoin d'affecter les stagiaires au plus près des besoins tant fonctionnels que géographiques des directeurs locaux.

C'est ce qu'elle se propose de faire à travers la réforme des sclarités A, B, C et de leurs modalités d'affectation.

L'objet du GT était de « présenter » aux organisations syndicales la réforme des formations initiales des contrôleurs et des agents des finances publiques stagiaires.

Cette réforme se fera en deux temps :

- ➔ **Pour la sclarité 2019/2020 un « enrichissement des formations initiales des cadres C et B :**
- ➔ **Pour la sclarité 2020/2021 une refonte de la sclarité des B à l'instar de ce qui a été fait pour la sclarité des A (scol 2018/2019) et un allongement de la sclarité des C.**

Enfin et c'est le coeur de la réforme, la formation initiale, sera directement orientée sur le 1er métier qu'exerceront les stagiaires en sortie de sclarité.

1 • LES MODIFICATIONS DES SCOLARITÉS B ET C POUR 2019

La formation initiale des **contrôleurs stagiaires** serait enrichie de modules dédiés aux pluralités d'accueil des usagers, physique, téléphonique et numérique et d'enseignements sur le « foncier » pour les stagiaires appelés à rejoindre un service de publicité foncière.

Celle des **agents administratifs stagiaires** serait enrichie de modules dédiés aux pluralités d'accueil des usagers, physique, téléphonique et numérique.

➤ Pour la CGT finances Publiques, 2 problèmes se posent : les documents présentés ne donnent aucune indication quant au contenu des modules et ne précisent aucun volume horaire pour les formations supplémentaires.

➤ Pour la CGT il n'est pas question d'ajouter des modules de cours sans allonger la scolarité sinon cela revient à accroître le volume horaire hebdomadaire.

Nous tenons à réaffirmer que le nombre de demi-journées libérés pour les stagiaires B est insuffisant pour tenir compte des délais de route d'une part et pour assimiler les cours d'autres part.

Nous continuons à revendiquer 3 demi-journées de libre dans la semaine à savoir : lundi matin, mardi après midi et vendredi après midi.

2 • LES MODIFICATIONS DES SCOLARITÉS B ET C POUR 2020

I - La formation initiale des contrôleurs stagiaires

La nouvelle scolarité s'articulerait, comme celle des inspecteurs stagiaires, autour de trois phases :

- ▶ une partie appelée « **socle** », d'une durée de deux mois et demi, dont l'objectif principal viserait à apporter les savoirs fondamentaux indispensables à l'exercice des métiers de la DGFIP.

La durée dédiée à cette partie « socle » serait en diminution par rapport à celle actuellement dévolue à la phase « carrière ».

Il est également proposé de supprimer le stage de découverte des services. Les stagiaires connaissant leur affectation locale courant octobre.

- ▶ une partie « **bloc fonctionnel** », d'une durée de trois mois et demi, formation métier dont l'objectif premier serait de permettre aux stagiaires d'être plus à l'aise dans l'exercice de leurs fonctions, notamment par l'acquisition des savoirs techniques, des savoir-faire (gestes professionnels notamment), et savoir-être.

Les blocs fonctionnels seraient au nombre de 3 : Fiscalité professionnelle, fiscalité des particuliers, gestion publique.

➤ Pour la CGT, les retours que nous avons des inspecteurs stagiaires qui terminent leur scolarité est toujours le même : une partie socle qui se concentre sur le management et ne leur donne pas les armes pour appréhender les différents métiers

POUR LES CONTRÔLEURS PROGRAMMEURS STAGIAIRES,

la partie « socle » serait réduite dans sa durée au profit de la partie dédiée à l'apprentissage du métier.

Les stagiaires seraient titularisés, comme pour l'ensemble des promotions de stagiaires, à l'issue de cette période de formation de douze mois. Ce cycle de formation pourrait ensuite, le cas échéant, être complété, dans le cadre d'un passeport de formation, par des formations complémentaires permettant aux contrôleurs de monter en compétences sur leur spécialisation.

➤ Pour la CGT, au vu de l'argumentaire développé dans ce chapitre, cela revient à dire que la formation en école des programmeurs serait insuffisante pour les préparer à leur future prise de poste...de la à penser que le but de cette réforme de la scolarité des B programmeurs n'est liée qu'à une question de coût il n'y a qu'un pas !

TECHNICIENS-GÉOMÈTRES STAGIAIRES (TGS)

La direction générale propose dans un souci de cohérence avec les autres promotions, de rénover **la scolarité des techniciens-géomètres stagiaires (TGS)** dans son contenu et dans sa durée.

Sa durée actuellement de dix-huit mois pourrait être ramenée à douze mois.

Ce dispositif de formation rénové pourrait être mise en œuvre à l'automne 2021 pour la formation initiale des techniciens-géomètres stagiaires.

➤ Pour la CGT, concernant les TGS tout est dit : la DG raccourci leur scolarité pour qu'elle ne soit pas plus longue que celle des autres !! bel effort de réflexion !! quant à mettre en œuvre ce dispositif à partir de 2021, tout laisse à penser que l'administration se sera déjà débarrassé des géomètres en transférant la mission à l'IGN.

de la DGFIP et une partie bloc fonctionnel trop dense car amputée de 3 mois par rapport à l'ancienne scolarité. Tout est dit !

Comment comprendre que la DG valide la nouvelle scolarité A avant d'en avoir tiré un bilan et calque une nouvelle scolarité B sur ce modèle alors qu'il est largement perfectible.

II La formation initiale des agents administratifs des finances publiques stagiaires

L'administration propose de reprendre dans une très large mesure le contenu de la partie « socle » de la formation initiale rénovée des contrôleurs stagiaires. la formation initiale des C stagiaires, actuellement de 6 semaines passera à 2,5 mois.

Les stagiaires suivraient ensuite des parcours d'adaptation aux premiers métiers, destinés à leur permettre de mieux appréhender leurs futures fonctions.

☛ Pour la CGT Finances Publique, l'allongement d'un mois de la formation initiale, n'est pas à la hauteur des besoins en formations des collègues de catégorie C. Elle occulte totalement la partie métier qui est renvoyée à une formation de 3 semaines en retour école ou dans les CIF ce qui est totalement insuffisant pour se former sur son poste de 1^{ère} affectation.

La CGT revendique pour la catégorie C une véritable scolarité en école avec une partie carrière et une partie métier.

3 • LA 1^{ÈRE} AFFECTATION DES STAGIAIRES DE CATÉGORIE B

Jusqu'à l'année dernière, les stagiaires B étaient reclassés en tenant compte de leur carrière professionnelle passée et participaient au mouvement général de mutation.

A partir de 2019, les affectations des stagiaires B issus des deux concours internes et externes feront l'objet d'un mouvement dédié...

Les lauréats seront affectés en tenant compte de **leur rang de réussite au concours** et des vœux exprimés.

Les rangs des deux concours interne et externe seront interclassés, en accordant une priorité aux internes.

L'affectation des listes principales internes et externes primera l'affectation des listes complémentaires internes et externes.

Les lauréats pourront faire valoir leur situation de priorité selon les mêmes modalités que les agents titulaires à savoir rapprochement de conjoint.

Lors de l'élaboration du mouvement de 1^{ères} affectations, les priorités seront prises en compte dans le respect du quota de 50 % des apports prononcés.

Les lauréats des concours externe et interne normal 2019 devront rédiger leur demande de 1^{ère} affectation au cours du mois de juin 2019.

Le mouvement national sera publié à la fin du mois de septembre 2019 après consultation de la CAP nationale.

L'affectation nationale des stagiaires sera connue au moment de leur entrée en formation le 1^{er} octobre 2019.

Ensuite, au cours du mois d'octobre 2019 les directions accueillant des stagiaires détermineront l'affectation locale des agents.

Fin octobre 2019 au plus tard, les stagiaires connaîtront donc le service d'affectation locale qu'ils rejoindraient à l'issue de leur formation théorique.

Au cours du mois de novembre 2019, l'ENFIP déterminera la dominante de formation, en fonction de l'affectation locale obtenue par le stagiaire. La formation sur la dominante commencerait en janvier 2020.

Le fait de positionner les stagiaires en fonction de l'affectation obtenue remet en cause le choix de la dominante métiers qu'ils souhaitent suivre.

L'administration inverse totalement la logique qui prévalait en matière de scolarité, à savoir tenir compte de l'appétence d'une personne pour une dominante.

La formation de carrière permettait aux stagiaires notamment ceux issus du concours externe de se faire une idée du métier qu'ils souhaitaient exercer lors de leur première prise de poste.

Demain les formations en dominantes seront guidées uniquement par les besoins des directions !

☛ **Pour sa part, la CGT Finances Publiques revendique une formation initiale permettant l'acquisition de bases théoriques solides utiles pour toute la carrière, pour tous les publics. Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.**

La CGT Finances Publiques est pour une formation initiale longue avec mise en place d'une réelle alternance.

La CGT Finances Publiques réfute toute mise en place et projet de stage probatoire dans les services. Elle demande le libre choix des stagiaires pour leur lieu de stage pratique. Les stagiaires doivent bénéficier d'un véritable tutorat. Le tutorat doit se faire sur volontariat, il doit être intégré réellement dans la charge de travail et l'évaluation des agents tuteurs.

La CGT rappelle sa revendication d'intégrer les 1^{ères} affectation des stagiaires au mouvement général à l'ancienneté administrative recalculée.

Elle est opposée à une formation initiale axée sur le premier métier.